

Gestion des risques climatiques

# Rapport climat 2025

À propos	03
Gouvernance	06
Stratégie	12
Gestion des risques	25
Indicateurs et cibles	28
Annexe	32

# Le présent rapport s'inscrit dans la volonté d'Humania Assurance de répondre aux attentes de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de divulgation des risques et opportunités liés aux changements climatiques.

Au-delà de la conformité réglementaire, il témoigne d'un engagement plus large : celui d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au cœur de nos décisions et de notre stratégie d'affaires. Notre stratégie ESG constitue le fondement de cette démarche.

Elle traduit la façon dont Humania Assurance entend gérer ses responsabilités envers ses employés, ses clients, ses bénéficiaires et les communautés qu'elle dessert, tout en assurant la pérennité et la résilience de l'organisation.

Les enjeux climatiques s'inscrivent comme une composante importante de cette stratégie et font l'objet d'une attention particulière dans les sections subséquentes du présent rapport.

#### Portée de ce rapport

Sauf indication contraire, ce rapport porte sur les activités d'Humania Assurance Inc. et de sa filiale La Survivance-Voyage.

Sont utilisés pour désigner Humania Assurance Inc. et sa filiale : « *Humania* », « *nous* », « *notre* », « *nos* » et « *la Société* ». Humania Assurance Inc. est une filiale de La Survivance, Mutuelle de gestion.

#### Cadre de présentation de l'information

Le rapport s'appuie sur la structure et les attentes de communication issues de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers (AMF)*.

Voir l'*Annexe 1* de ce rapport.

#### Période de référence

Sauf indication contraire, ce rapport porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

#### Devise et données

Sauf indication contraire, tous les montants présentés sont en dollars canadiens. Les données du présent rapport ont été arrondies, ce qui peut entraîner des écarts entre leur somme et les totaux indiqués.



# Humania, c'est 150 ans d'engagement envers la collectivité.



**Forte de 150 ans d'histoire, Humania est une mutuelle canadienne reconnue pour son approche de proximité et son expérience client distinctive. Elle offre une gamme de produits en assurance vie, invalidité, maladies graves et voyage, avec pour mission de rendre l'assurance accessible.**

**Sa vision : créer des solutions d'assurance sur mesure pour avoir un impact positif dans la vie des gens.**

**Appuyée par un solide réseau de partenaires et portée par une culture d'innovation continue, Humania se démarque par sa capacité à concevoir des solutions d'assurance sur mesure, qui évoluent avec les besoins des individus, des familles et des organisations.**

Portée par l'ADN mutualiste depuis ses débuts, Humania demeure fidèle à ses racines. Son 150<sup>e</sup> anniversaire, empreint de fierté et de gratitude, a été l'occasion de célébrer un héritage riche, mais aussi de réaffirmer son engagement à construire un avenir durable et innovant.

À sa fondation, l'idée fondamentale de la Société était d'organiser le secours mutuel dans le sens le plus large du terme : protéger les familles en cas de maladie ou de décès de l'un de leurs membres en leur versant des secours qui leur permettent de subsister. Avec l'industrialisation et l'urbanisation grandissante, son objectif était avant tout de répondre aux besoins de la classe ouvrière.



Gestion des risques climatiques

# Gouvernance

# Humania a procédé à une révision des rôles et responsabilités de ses instances de gouvernance et des membres de la direction, afin de mieux tenir compte des risques et des opportunités liés aux changements climatiques.

Les responsabilités présentées ci-dessous sont en cours d'approbation.

**Le conseil d'administration est ultimement responsable de la surveillance de la gestion des risques et de la conformité d'Humania, y compris en ce qui concerne la gestion des risques climatiques.**

**Le conseil supervise la stratégie de la Société, incluant la stratégie ESG.**

Le conseil d'administration d'Humania agit dans le meilleur intérêt de la Société et veille à l'intégration des pratiques ESG tout en tenant compte de la taille et des spécificités de la Société afin de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le conseil d'administration a mis en place des mécanismes de reddition de comptes afin de suivre les progrès dans l'intégration des risques climatiques au sein de la Société.

**Le conseil d'administration a également un rôle de supervision qui comprend, entre autres :**

- L'approbation de la stratégie commerciale, la stratégie ESG, les états financiers, les principales activités, acquisitions / cessions et restructurations organisationnelles;
- De veiller à ce que les risques et la conformité soient correctement gérés, notamment en ce qui a trait aux risques et opportunités liés aux changements climatiques;
- D'établir et approuver des politiques et des procédures;
- De superviser l'efficacité des contrôles internes.

Le Conseil est appuyé de quatre comités et a délégué certaines responsabilités aux comités pertinents qui le composent, tels que présenté dans le tableau ci-dessous.

## Conseil d'administration

Comité d'audit et des risques

Comité de gouvernance et d'éthique

Comité de placement

Comité des ressources humaines et expérience client



↓ Tableau 1. Rôles et responsabilités en matière d'ESG et climat du CA d'Humania et de certains de ses comités.

Organe de gouvernance pertinent	Responsabilités en matière d'ESG et climat
<p data-bbox="1712 371 2245 514"><b>Comité d'audit et des risques</b></p> <p data-bbox="2079 1170 2379 1208">Réunion trimestrielle</p>	<p data-bbox="2482 326 3175 423"><b>Examiner tous les états financiers</b> destinés au conseil d'administration ainsi que le programme de gestion des risques, incluant le risque climatique.</p> <p data-bbox="2482 446 3125 544"><b>Exercer une surveillance adéquate en matière de gestion intégrée des risques</b>, incluant le risque climatique.</p> <p data-bbox="2482 566 3175 701"><b>Recommander au CA l'approbation de la Politique de gestion intégrée des risques</b>, ainsi que de l'appétit de risque d'Humania, selon les fréquences établies dans la politique.</p> <p data-bbox="2482 724 3152 859"><b>Examiner annuellement le profil intégré des risques</b> en concordance avec l'appétit et les tolérances de risques déterminées et recommander au CA son approbation.</p> <p data-bbox="2482 881 3125 945"><b>S'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat.</b></p> <p data-bbox="2482 968 3152 1065"><b>Examiner les divulgations</b>, y compris celles relatives aux risques et opportunités liés aux changements climatiques.</p> <p data-bbox="2482 1088 3135 1223"><b>Superviser le cadre de conformité et le cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG)</b> de la Société, son rendement à cet égard et les rapports connexes.</p>
<p data-bbox="1712 1331 2185 1545"><b>Comité de gouvernance et d'éthique</b></p> <p data-bbox="2079 1583 2379 1620">Trois fois par année</p>	<p data-bbox="2482 1286 3135 1384"><b>Voir à ce que les règles requises pour l'application des dispositions législatives et réglementaires soient élaborées, adoptées et appliquées.</b></p> <p data-bbox="2482 1407 3125 1579"><b>Veiller au développement, à l'application et à l'évaluation d'un Programme de gouvernance de la Société</b>, incluant la supervision des contrôles internes liés à la conformité et les aspects liés à la durabilité et aux changements climatiques.</p>

Le CA poursuivra l'intégration des risques climatiques au sein de la Société avec notamment le perfectionnement des habiletés et compétences climatiques des membres du CA, l'intégration des risques climatiques dans la rémunération de la haute direction et la définition de cibles climatiques.



## La direction d'Humania est impliquée dans le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés aux changements climatiques.

La direction est responsable de la mise en œuvre de la stratégie ESG de la Société.

↓ Tableau 2. Rôles et responsabilités en matière d'ESG et climat de la direction d'Humania.

### Président et chef de la direction

Élaborer, de concert avec la présidence du conseil et le conseil, la stratégie et voir à sa mise en œuvre, incluant la stratégie ESG d'Humania.

S'assurer que l'organisation possède les systèmes et contrôles nécessaires afin de produire des rapports financiers et extra-financiers conformes.

Rester à jour sur les enjeux de durabilité, incluant les changements climatiques, et fournir des mises à jour au conseil.

Promouvoir une culture d'entreprise qui valorise les principes ESG.

Assurer la conformité d'Humania à la législation et à la réglementation applicables.

S'assurer que l'entreprise effectue une gestion des risques appropriée dans les limites permises par le conseil.

## Vice-président principal, *Finances*

Veiller à ce que toutes les pratiques soient conformes aux réglementations en vigueur et respectent le cadre législatif applicable.

**Contribuer à la vision et aux orientations stratégiques**, incluant en lien avec la stratégie ESG.

Assurer, en collaboration avec les autres directions pertinentes d'Humania, la **robustesse des contrôles internes** encadrant l'information financière et extra-financière.

**Superviser les divulgations de durabilité et rendre compte au comité d'audit.**

## Vice-présidente, *Actuariat*

**Assumer la responsabilité de la gestion globale des risques** au sein de l'organisation, incluant les risques environnementaux.

**Développer la capacité de l'entreprise à éviter, atténuer, et gérer les risques de manière proactive**, et s'assurer de la résilience de l'entreprise face à des crises ou des perturbations, incluant celles en lien avec les changements climatiques.

**Encadrer les risques climatiques** via le cadre de gestion intégrée des risques et l'appétit pour le risque.

**Superviser l'identification, l'évaluation, le suivi et l'intégration des risques climatiques et ESG** dans les activités, stratégies et pratiques d'affaires.

↓ Tableau 2. Rôles et responsabilités en matière d'ESG et climat de la direction d'Humania.

## Vice-président, *Affaires juridiques et conformité*

**Développer et veiller à la mise en place et au respect des politiques, procédures, directives et règlements corporatifs** découlant des diverses exigences légales et réglementaires encadrant les activités de l'entreprise.

**Fournir des avis juridiques** sur les enjeux de durabilité et en lien avec la conformité réglementaire.

**Créer, implanter et superviser les mesures de contrôle interne** ayant pour objectif d'atténuer les risques auxquels la compagnie est exposée, incluant les risques liés aux changements climatiques, et de garantir la conformité réglementaire.

## Directrice principale *Communications, Marketing et Durabilité*

**Veiller à ce que toutes les pratiques de l'entreprise** liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) **soient conformes au cadre législatif en vigueur et intègrent les meilleures pratiques.**

**Définir la stratégie et conduire le plan d'action ESG.**

**Suivre les indicateurs de performance** en collaboration avec les membres de l'équipe et préparer les rapports pour la direction.

**Agir comme expert interne sur les enjeux climatiques** et coordonner les interactions avec les parties prenantes externes en lien avec ces enjeux.

Par ailleurs, Humania a mis en place des comités opérationnels incluant des membres de la direction afin d'assurer une supervision structurée, une coordination transversale et une prise de décision éclairée en matière de gestion des risques et des enjeux liés aux changements climatiques.

↓ Tableau 3. Description des comités d'Humania en lien avec l'ESG et le climat.

Comité	Rôles et responsabilités ESG et climat
<p><b>Comité RSE</b></p> <p>Responsabilité Sociétale d'Entreprise</p> <p>Réunion mensuelle</p>	<p><b>Impulser la mise en place de solutions</b> pour améliorer les impacts E, S et G d'Humania.</p> <p><b>Piloter le portefeuille des projets RSE</b> supportant le déploiement de ces solutions.</p> <p><b>Assurer la gestion des projets</b>, la conduite du changement et le leadership/sponsoring de la direction et du management.</p>
<p><b>Comité de pilotage d'alignement avec l'AMF</b></p> <p>Réunion au besoin</p>	<p><b>Assurer la coordination et l'exécution du programme d'alignement avec la ligne directrice sur les risques climatiques de l'AMF</b>, incluant le soutien aux évaluations des risques climatiques et la mise en œuvre des exigences, en veillant à un déploiement cohérent avec la stratégie et les objectifs de l'entreprise.</p> <p><b>Exercer un rôle de gouvernance interne central en mobilisant les membres de la haute direction des fonctions clés</b> afin de superviser, orienter et assurer la mise en place diligente des pratiques attendues en matière de gestion et de divulgation des risques liés aux changements climatiques.</p>

Gestion des risques climatiques

# Stratégie

Dans un contexte de changements climatiques croissants, une évaluation qualitative a été réalisée pour identifier les impacts potentiels des risques climatiques sur notre chaîne de valeur.

Le tableau en page suivante présente les risques liés aux changements climatiques qui auraient une incidence raisonnable sur Humania, les horizons temporels et les impacts potentiels sur son modèle d'affaires et sa chaîne de valeur.

Horizon temporel

Court terme

0 à 4 ans

Moyen terme

5 à 10 ans

Long terme

10 ans et plus



↓ Tableau 4. Risques liés aux changements climatiques pour Humania

Risques		Chaîne de valeur	Définition	Événements potentiels	Horizon temporel	Impacts financiers potentiels <sup>1</sup>
Risques physiques	Aigus	Assurance	<b>Risques découlant d'une augmentation de la fréquence et de la sévérité d'évènements climatiques extrêmes.</b> (ex. inondations ou feux de forêt).	Hausse de la fréquence et de la sévérité d'événements météorologiques extrêmes impactant la santé des assurés.	Court terme Moyen terme	Impact sur les causes sous-jacentes de mortalité et morbidité des assurés. Impact sur la performance des produits d'assurance vie. Baisse de la valeur de certains actifs.
		Opérations		Hausse de la fréquence et la sévérité d'événements météorologiques extrêmes impactant les actifs de la Société.		
		Placements		Domages matériels et perception d'un risque accru pouvant affecter la valeur marchande des investissements.		
	Chroniques	Assurance	<b>Risques résultant de conséquences graduelles à long terme des changements climatiques.</b> (ex. hausse de la température ou du niveau de la mer).	Hausse de la vulnérabilité de certaines populations pouvant entraîner des problèmes de santé chez les assurés.	Long terme	Hausse des réclamations en assurance santé. Impact sur les causes sous-jacentes de mortalité et morbidité des assurés. Baisse de la valeur de certains actifs ou du rendement de certains placements.
		Placements		Domages matériels ou perception d'un risque accru pouvant affecter la valeur marchande des placements.		
	Risques de transition	Politiques et réglementation	Opérations Assurance Placements	<b>Risques associés à l'instauration de nouvelles réglementations visant à atténuer les impacts négatifs des changements climatiques ou à encourager l'adaptation.</b>	Évolutions réglementaires ou nouveaux requis liés aux risques liés aux changements climatiques.	Court terme
Évolution de la demande du marché		Assurance Placements	<b>Risques liés aux changements de l'offre et/ou de la demande pour certains produits et services en raison de la prise en compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques.</b>	Changement dans le comportement des assurés concernant les produits d'assurance. Domages matériels et perception d'un risque accru pouvant affecter la valeur marchande des investissements.	Court terme Moyen terme	Baisse de la demande de produits et services en raison de l'évolution des préférences des assurés. Changement de la composition et des sources des revenus, entraînant un ralentissement de la croissance. Baisse de la performance de certains placements.

Principales catégories de risques	Impacts liés aux changements climatiques
<h2>Réputation</h2>	<p>Des pratiques ou communications inadéquates en matière de développement durable et gestion des risques liés aux changements climatiques, notamment des déclarations environnementales non étayées ou trompeuses, pourraient affecter notre crédibilité, capacité d'attraction et position concurrentielle.</p> <p>De telles situations pourraient entraîner une détérioration de notre réputation et une perte de confiance de la part de nos parties prenantes clés, incluant notre clientèle, nos apparentés, notre réseau de distribution et les autorités réglementaires.</p>
<h2>Marché</h2>	<p>L'évolution des préférences et des attentes des clients, ou encore l'évolution de la compétition actuelle ou émergente pourraient influencer sur la pertinence et l'attractivité de nos produits ou sur la performance de certains de nos placements.</p> <p>Cela pourrait entraîner des répercussions négatives sur nos activités, nos objectifs stratégiques ou notre croissance.</p>
<h2>Capital</h2>	<p>Les événements climatiques et les changements réglementaires peuvent augmenter les coûts pour Humania et avoir un impact sur la disponibilité du capital, affectant notre capacité à respecter les obligations réglementaires et atteindre nos objectifs stratégiques.</p>
<h2>Assurance</h2>	<p>Les impacts des risques physiques et de transition peuvent influencer les comportements et les besoins de nos assurés en lien avec la protection financière, entraînant notamment un écart par rapport à nos prévisions et l'augmentation des pertes d'assurance et des coûts de réassurance.</p>

↑ Tableau 5. Description de l'impact des changements climatiques sur certains principaux risques.



## Les efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s’y adapter sont également source d’opportunités.

Notamment grâce à une meilleure efficacité des ressources utilisées et au renforcement de la résilience tout au long de notre chaîne de valeur.

Opportunités	Description	Horizon temporel
Réduction de nos émissions de GES	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques de nos employés.	Court terme Moyen terme
	Prévalence du télétravail et diminution des déplacements de nos employés.	
Intégration des considérations ESG dans notre chaîne d’approvisionnement	Accent sur la chaîne de valeur locale et approvisionnement responsable.	Court terme Moyen terme
Optimisation de notre gestion des ressources et matières résiduelles	Élimination graduelle du papier dans nos processus, autant à l’interne qu’avec les assurés et les courtiers avec lesquels nous travaillons.	Court terme

↑ Tableau 6. *Opportunités liées aux changements climatiques pour Humania.*



**Forte de ses 150 ans,  
Humania assume pleinement  
son rôle d'assureur engagé  
et responsable en matière  
de développement durable.**

## Notre objectif est de générer un impact positif.

Tant pour aujourd'hui que pour les générations futures, en cohérence avec nos valeurs mutualistes et dans une optique de renforcement de la résilience et de la valeur à long terme de l'organisation.

Notre stratégie ESG, ainsi que le plan d'action qui en découle, est le fruit d'une démarche rigoureuse et structurée :

- **Diagnostic interne et externe complet**, évaluation de nos pratiques actuelles, de nos risques et opportunités, ainsi que des attentes de nos parties prenantes;
- **Réflexion collective et prospective**, mobilisation de nos équipes dans une projection à moyen et long terme;
- **Priorisation des enjeux, identification des enjeux ESG les plus significatifs** pour notre organisation et nos parties prenantes s'appuyant sur une analyse de double matérialité;
- **Alignement avec notre plan stratégique 2025-2027**, intégration de la démarche ESG au cœur de nos orientations d'affaires.



Humania a établi en 2025 des priorités alignées avec ses axes d'action, notamment l'environnement et la durabilité de ses opérations.

Le plan ESG s'articule autour de trois grands axes :



Favoriser l'engagement de nos employés et de nos clients dans la préservation et la régénération de l'environnement, tout en réduisant l'empreinte de nos opérations.



Encourager la mobilisation de nos employés par le bien-être au travail, le développement des compétences et nos engagements sociaux envers les communautés.



Renforcer la confiance de nos clients et bénéficiaires par des pratiques de gouvernance rigoureuses, transparentes et responsables.

## En cohérence avec la formulation de sa stratégie ESG en 2025, Humania intègre les considérations ESG à ses pratiques opérationnelles.

Des initiatives prioritaires sont en cours de déploiement et s'étaleront selon le plan établi afin de consolider et optimiser ses pratiques ESG pour augmenter son niveau de maturité.

Les tableaux suivants présentent nos efforts d'atténuation et d'adaptation en cours et prévus nous permettant de prendre en compte les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

Émissions de GES

Approvisionnement responsable

Ressources et matières résiduelles

Transformation numérique

↓ Tableau 7. Efforts d'atténuation et d'adaptation en cours.

Pilier	Efforts en cours	Description
Émissions de GES	Réalisation d'un bilan des émissions de GES.	Humania a réalisé une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 1 et 2 pour l'exercice 2025 <sup>1</sup> .
Émissions de GES	Localisation des serveurs.	Humania a fait le choix d'avoir des serveurs situés au Québec. Les serveurs et centres de données au Québec profitent de l'électricité propre d'Hydro-Québec.
Approvisionnement responsable	Approvisionnement en papier.	En optant pour un papier fait à 100 % de fibres recyclées plutôt qu'un papier fait à 100% de fibres vierges (fabriqué selon la moyenne de l'industrie canadienne), l'empreinte carbone a été réduite de 2 031 kg de CO <sub>2</sub> éq.
Approvisionnement responsable	Gestion responsable des infrastructures informatiques.	<p>Humania intègre des critères d'efficacité énergétique dans la gestion de son parc informatique et de ses centres de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approvisionnement responsable du matériel</b> : les achats d'équipements privilégient des produits écoresponsables et à faible consommation énergétique, réduisant la consommation d'électricité sur l'ensemble du cycle de vie.</li> <li>• <b>Virtualisation et optimisation des centres de données</b> : permet de consolider nos serveurs informatiques, réduisant significativement le nombre d'équipements, la consommation électrique et les besoins de refroidissement.</li> <li>• <b>Migration vers l'infonuagique</b> : permet de mutualiser les ressources et d'éliminer la redondance matérielle ainsi que le dédoublement du site de relève, optimisant l'utilisation des actifs et réduisant la consommation énergétique associée à l'exploitation de sites physiques distincts.</li> </ul>
Approvisionnement responsable	Accent sur les achats locaux.	Humania encourage le recours à ses clients et aux fournisseurs québécois en s'assurant d'une saine concurrence entre les fournisseurs tout en tenant compte du rapport qualité/prix.
Ressources et matières résiduelles	Optimisation de la gestion des matières résiduelles.	<p>La collecte des déchets et le recyclage ont été optimisés, favorisant la valorisation des matières résiduelles.</p> <p>Les documents confidentiels sont gérés afin d'assurer une destruction sécurisée et un recyclage responsable.</p> <p>Le matériel informatique en fin de vie est pris en charge par un fournisseur spécialisé qui en assure le recyclage responsable, conformément aux normes environnementales en vigueur.</p>
Transformation numérique	Portefeuille de nouvelles affaires majoritairement numérique.	<p>La mise en place de la signature électronique s'est traduite, en 2025, par des économies environnementales concrètes liées à la dématérialisation de nos processus (estimation : 347 kg de CO<sub>2</sub> éq).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 99% du parcours de souscription des nouvelles affaires d'Humania est dématérialisé.</li> <li>• 100 % du processus de souscription de notre filiale voyage est dématérialisé.</li> </ul>

1. Vous référer à la section *Indicateurs et cibles* pour plus de détails.

↓ Tableau 8. Efforts d'atténuation et d'adaptation prévus.

Pilier	Efforts prévus	Description
Émissions de GES	Réduction ou compensation des émissions de GES.	Le bilan des émissions de GES réalisé durant l'exercice 2025 viendra soutenir les efforts de réduction ou compensation de nos émissions de GES.
Approvisionnement responsable	Renforcement de la responsabilité de nos approvisionnements.	Nous souhaitons mettre de l'avant une sélection plus éclairée de nos fournisseurs et partenaires, notamment à travers l'identification et la considération d'accréditations et divulgations environnementales et climatiques.
Ressources et matières résiduelles	Réduction des ressources utilisées et des matières résiduelles générées.	Un levier d'action principal pour réaliser nos priorités concerne la mise en place d'indicateurs et la poursuite de notre projet de numérisation.
Transformation numérique	Continuer la transformation numérique de manière responsable.	Nous travaillons activement à établir des politiques et un cadre pour une utilisation responsable du numérique (incluant l'utilisation efficace de l'IA).



**De manière transversale, Humania vise à intégrer progressivement les considérations environnementales, sociales et de gouvernance.**

Cette intégration inclut les enjeux liés aux changements climatiques dans ses processus opérationnels, lorsque pertinent et en fonction des priorités établies, et s'appuie sur une approche structurée visant à documenter, suivre et améliorer les pratiques au fil du temps.



## Nos employés jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ces considérations.

Dans ce contexte, le plan ESG prévoit des initiatives de sensibilisation, de communication et de mobilisation internes portant notamment sur les enjeux climatiques.

Des outils de formation et d'accompagnement seront développés et déployés de manière graduelle, en cohérence avec les priorités du plan ESG, afin de renforcer la compréhension des enjeux et de soutenir leur prise en compte dans les activités professionnelles.

Gestion des risques climatiques

# Gestion des risques

# Humania évolue dans un environnement où la gestion des risques est essentielle et intrinsèque à la conduite des affaires.

La mise en place d'une pratique formelle et intégrée lui permet de gérer ses risques selon une approche uniforme, évolutive et dynamique.

Humania a mis en place un processus global de gestion des risques qui intègre la gestion des risques climatiques dans son processus global de gestion des risques.

**Nous considérons la gestion intégrée du risque (GIR) comme un ensemble de pratiques d'affaires appuyées par une culture de gestion des risques dont l'objectif est d'identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques selon notre niveau de tolérance au risque déterminé et permettre ainsi l'atteinte des objectifs stratégiques.**

**Les risques climatiques sont en cours d'intégration au programme de gestion intégrée des risques.**

Ce programme assure une gestion systématique des risques favorisant ainsi un accroissement de la qualité du processus décisionnel, des pratiques de gouvernance et ultimement, de la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs.

Une saine gestion des risques, incluant les risques liés aux changements climatiques, augmente aussi la capacité de la *Compagnie* à évaluer et tirer avantage de nouvelles opportunités tout en assurant une meilleure prévisibilité des résultats et la protection de ses actifs.

**Une gestion intégrée des risques permet :**

- **D'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre, de manière uniforme et constante, les risques**, incluant les risques liés aux changements climatiques, pouvant compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels;
- **D'établir la rétroaction nécessaire afin de promouvoir la collaboration** et une gestion transversale des risques au sein de l'organisation et facilite le partage des informations verticalement à travers l'organisation;
- **De favoriser la création d'une culture de gestion des risques** qui facilite, de manière uniforme et explicite, l'allocation des ressources et les prises de décisions.

Le cadre de gestion intégrée des risques d'Humania englobe notre *Politique de gestion intégrée des risques* et est adapté à nos réalités, enjeux et objectifs stratégiques. Il vise à assurer l'identification, l'évaluation, la quantification, la gestion des contrôles, l'atténuation, le suivi ainsi que la divulgation de tous les risques importants conformément aux politiques et aux limites de tolérance approuvées par son Conseil d'administration.

# Le Cadre de gestion intégrée des risques porte d'abord sur la mise en place d'une solide vision, direction, politique et outils pour la gestion de la GIR.

Il est ensuite découpé en piliers d'action.

## Comprendre les risques

Établit le processus systémique et continu pour :

- Identifier les objectifs d'affaires;
- Identifier systématiquement les risques et les contrôles clés en place;
- Évaluer l'exposition inhérente des risques (risque inhérent);
- Évaluer la qualité des contrôles en place;
- Déterminer l'exposition résiduelle des risques (risque résiduel);
- Évaluer la tendance des risques.

## Répondre aux risques

Implique le traitement formel et régulier de l'exposition aux risques résiduels à l'aide des informations disponibles sur les risques.

Les pratiques clés comprennent :

- Réponse formelle au risque et plan d'action, basés sur les résultats de l'évaluation;
- Gestion efficace et appropriée des informations sur les risques pour assurer une diffusion efficace, efficace et régulière des résultats sur les risques.

## Surveiller le Cadre

Suivi des risques liés aux changements climatiques et reddition de comptes.

L'étape de surveillance du *Cadre* réfère aux mécanismes d'Humania pour suivre et améliorer son cadre de gestion intégrée des risques comprenant les éléments suivants :

- La surveillance du *Cadre* de GIR et des pratiques par la haute direction;
- L'évolution en fonction de l'environnement externe, la nature, la taille et la capacité de l'organisation.

**Le mécanisme de reddition des comptes se fait par :**

- La présentation annuelle du Profil de risque intégré (PRI);
- La présentation trimestrielle d'un rapport sur les principaux risques d'Humania, incluant des commentaires sur leur évolution récente, ainsi que la description des actions qui ont été accomplies ou qui sont en cours, ayant comme objectif la diminution des niveaux de ces risques;
- La présentation trimestrielle d'un rapport incluant les niveaux des KRI's de tous les risques inclus dans le PRI, incluant des commentaires pour les risques dont les niveaux ne sont pas cohérents avec les cibles ou se trouvent à l'extérieur des limites de tolérance;
- La rédaction des plans d'action visant la correction de lacunes ou l'amélioration des contrôles, lorsque nécessaire;
- La tenue de rencontres au besoin.

En tout temps, le *Conseil d'administration* peut demander au responsable de la gestion des risques une analyse plus poussée concernant un risque particulier ou un contrôle spécifique.

Pour l'exercice 2025, les risques et opportunités climatiques, leurs répercussions financières potentielles et les horizons temporels d'impact ont été identifiés. Les risques et opportunités sont pris en compte dans les pratiques de l'organisation à travers notamment les mesures d'atténuation et d'adaptation présentées dans la *Section Stratégie*, et sont en cours d'intégration au Profil de risque intégré.

Gestion des risques climatiques

# Indicateurs et cibles

Humania a réalisé un premier inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de mieux comprendre son impact climatique et d'évaluer son exposition aux risques et aux opportunités liés aux changements climatiques.

Les émissions de *portée 1* correspondent aux émissions directes issues des activités sous le contrôle d'Humania.

Les émissions de *portée 2* représentent les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité achetée.

Mesure	Unité	Valeur (arrondie)
Émissions directes de <i>portée 1</i>	tCO <sub>2</sub> e	141
Émissions indirectes de <i>portée 2</i> <sup>1</sup>	tCO <sub>2</sub> e	1
Total brut des émissions de <i>portée 1 et 2</i>	tCO <sub>2</sub> e	142

1. Selon l'emplacement.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les émissions brutes de *portée 1* d'Humania s'élèvent à :

140,99 tonnes métriques de CO<sub>2</sub>e.

Les émissions de *portée 2*, calculées selon une approche basée sur la localisation, s'établissent à :

1,33 tonnes métriques de CO<sub>2</sub>e.

Humania effectuera un suivi annuel de ces indicateurs afin d'en analyser les tendances et d'appuyer la gestion de sa performance climatique.

# Les émissions de GES sont quantifiées conformément à la norme *Corporate Standard* du Protocole des gaz à effet de serre.

Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (*WRI/WBCSD, 2004*).

Les calculs d'émissions reposent sur :

- **La consommation d'électricité achetée réelle et estimée** des installations et voitures électriques détenues (kWh);
- **La consommation de carburants estimée** des véhicules détenus (litres), basée sur la distance parcourue (km);
- **Les données estimées relatives aux systèmes de réfrigération** (charge et nombre d'équipements) utilisés pour la climatisation.

**Les facteurs d'émission utilisés sont issus du Rapport d'inventaire national du Canada, publié par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC, 2025).**

Ceux-ci comprennent notamment un facteur d'émission du réseau électrique basé sur la localisation pour le Québec, des facteurs de combustion applicables à l'essence, au gaz naturel et au diesel, ainsi que des facteurs moyens sectoriels pour les réfrigérants.

Le potentiel de réchauffement climatique est fondé sur les valeurs du *Protocole de GES (2025)*, alignées avec le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (AR6, GIEC).

**Les principales hypothèses reposent sur une approche de contrôle opérationnel couvrant les actifs sous le contrôle d'Humania, incluant à la fois les actifs détenus et les actifs opérés (notamment les bâtiments et véhicules loués).**

En l'absence de données mesurées pour les réfrigérants et pour la consommation d'électricité achetée d'une des installations louées, les émissions sont estimées à partir de facteurs moyens sectoriels.

**Ces choix méthodologiques tiennent compte de la disponibilité des données et visent à soutenir une évaluation cohérente et utile à la prise de décision en lien avec les risques liés aux changements climatiques.**

**Humania n'a pas encore défini de cibles liées aux changements climatiques, incluant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

**À la suite de ce premier exercice d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2, Humania suivra ces indicateurs et poursuivra le développement de sa démarche en matière de quantification des émissions tout en assurant une veille réglementaire ainsi qu'une veille des normes et pratiques en matière d'évaluation des émissions.**

Ces travaux viendront éclairer progressivement une réflexion sur des trajectoires de réduction des émissions cohérentes, réalistes et alignées avec notre stratégie ESG et menant à la définition de cibles climatiques.



Gestion des risques climatiques

# Annexe

# Index de la ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques.

Le tableau ci-dessous détaille la réponse d'Humania aux attentes en matière de communication pertinentes à son exercice 2025 telles que décrites à l'Annexe 1 de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF (Attentes minimales en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques).

Section	Attente en matière de communication	Pages
Gouvernance	L'institution financière devrait décrire l'organe ou les organes de gouvernance, ou la ou les personnes responsables de la supervision des opportunités et risques liés aux changements climatiques, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs habiletés et compétences, le processus leur permettant de rester informés incluant la fréquence des rencontres, la supervision de la stratégie, les transactions importantes, les processus de gestion des risques, l'établissement des cibles et le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ces cibles, ainsi qu'une description de la manière dont les considérations liées aux changements climatiques sont prises en compte dans la détermination de leur rémunération.	7 à 8
	L'institution financière devrait décrire le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés aux changements climatiques, y compris l'identité du poste ou du comité au sein de la direction, s'il y a lieu, les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance, de même que la manière dont la surveillance devrait être exercée à l'égard de ce poste ou comité.	9 à 11
Stratégie	L'institution financière devrait décrire les opportunités et risques liés aux changements climatiques recensés dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès à du financement ou son coût du capital, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La classification de chaque risque climatique dans la catégorie « <i>risque physique</i> » ou « <i>risque de transition</i> » ;</li> <li>• Le délai attendu avant que les effets associés à chaque risque et opportunités ne se produisent (court, moyen ou long terme) ;</li> <li>• Les définitions de « <i>court terme</i> », « <i>moyen terme</i> » et « <i>long terme</i> » que préconise l'institution financière en lien avec les horizons de planification stratégique en matière de prise de décisions.</li> </ul>	13 à 16

Section	Attente en matière de communication	Pages
<p><b>Stratégie</b></p>	<p><b>Modèle d'affaires et chaîne de valeur</b></p> <p>L'institution financière devrait décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les effets en cours et prévus des opportunités et risques liés aux changements climatiques sur son modèle d'affaires et sa chaîne de valeur;</li> <li>• Où, dans son modèle opérationnel et sa chaîne de valeur, les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont concentrés.</li> </ul> <p><b>Stratégie et prise de décisions</b></p> <p>L'institution financière devrait fournir des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements en cours et prévus à son modèle d'affaires, y compris en ce qui concerne l'affectation de ses ressources pour répondre aux opportunités et risques liés aux changements climatiques;</li> <li>• Les efforts directs d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus;</li> <li>• Les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus.</li> </ul> <p><b>Situation financière, performance financière et flux de trésorerie</b></p> <p>L'institution financière devrait décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence des opportunités et risques liés aux changements climatiques sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de déclaration;</li> <li>• La façon dont elle s'attend à ce que sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie changent à court, moyen et long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des opportunités et risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>	<p>13 à 16</p> <p>18 à 24</p> <p>14 à 16</p>
<p><b>Gestion des risques</b></p>	<p><b>L'institution financière devrait fournir des informations sur les processus et les politiques connexes qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques climatiques. En répondant à cette attente en matière de communication d'informations, l'institution financière devrait expliquer comment elle a appliqué l'attente en encadré de la Section 2.</b></p> <p><b>L'institution financière devrait fournir des informations sur les processus qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les opportunités liées aux changements climatiques, y compris des renseignements sur la question de savoir si, et le cas échéant, comment elle utilise l'analyse de scénarios climatiques pour éclairer la détermination des opportunités liées aux changements climatiques.</b></p> <p><b>L'institution financière devrait fournir des informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer.</b></p>	<p>26 à 27</p> <p>16</p> <p>26 à 27</p>

Section	Attente en matière de communication	Pages
Indicateurs et cibles	L'institution financière devrait présenter les indicateurs qu'elle utilise pour évaluer les risques et les opportunités climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	29
	L'institution financière devrait déclarer séparément la quantité absolue des émissions brutes de GES du <i>champ d'application 1</i> et du <i>champ d'application 2</i> calculées selon la méthode fondée sur son emplacement pour la période. L'institution financière devrait déclarer l'approche de mesure, les intrants et les hypothèses qu'elle utilise pour mesurer les émissions de GES des <i>champs d'application 1 et 2</i> , ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions. L'institution financière devrait indiquer la norme d'information qu'elle utilise pour calculer et déclarer les émissions de GES. Si la norme d'information utilisée par l'institution financière n'est pas la norme <i>Corporate Standard</i> du Protocole des GES, expliquer en quoi la norme utilisée y est comparable.	29 à 30
	<p>1. L'institution financière devrait déclarer, s'il y a lieu, les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques qu'elle a établies pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif de la cible;</li> <li>• L'intervalle de temps auquel s'applique la cible;</li> <li>• La période de référence à partir de laquelle les progrès accomplis sont évalués;</li> <li>• Toute modification qu'elle a apportée à la cible et les motifs sous-tendant les modifications apportées.</li> </ul> <p>2. L'institution financière devrait fournir des informations sur l'approche qu'elle utilise pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis.</p> <p>3. L'institution financière devrait fournir des informations sur sa performance par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance.</p> <p>Pour les cibles liées aux émissions de GES présentées (et les indicateurs correspondants, le cas échéant), l'institution financière devrait fournir des informations sur les compensations des émissions de carbone brutes et nettes, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (par exemple, le crédit carbone, fondée sur des éléments naturels ou autre).</p>	31

